

## BP JEPS A.P.T. 2019/21

### *Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Éducateur Sportif mention Activités Physiques pour Tous*

#### FICHE DESCRIPTIVE



Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous est un diplôme d'état de niveau IV (baccalauréat) ; délivré par le Ministère des Sports et de la Cohésion sociale.

La possession du diplôme atteste que son titulaire certifie qu'il met en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel ».

#### Compétences développées

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

#### Public

- Des candidats à partir de 18 ans ayant une pratique sportive personnelle et une expérience dans l'animation.
- Des diplômés du BAPAAT ou CQP souhaitant poursuivre et approfondir leur cursus en se dirigeant vers un diplôme plus spécifique et valorisé sur le marché de l'emploi.
- Des animateurs salariés souhaitant se spécialiser dans l'animation sportive

#### Employeurs potentiels

- Collectivités territoriales type services municipaux des sports et/ou de la jeunesse.
- Associations sportives et/ou socio-éducatives organisant des APT et sports collectifs : MJC, Foyer de jeunes, association omnisports ...
- Établissements divers d'APS (hôtel, centre de vacances...)

## L'organisation de la formation

La formation se déroule aux Abymes.

Sélections 16 et 17 septembre 2019

Formation du 7 octobre 2019 au 26 mars 2021	800h de formation collective au CFA
	78h de formation individuelle
	1200h en structure

## Cout de la formation

Se rapprocher du CFA Kalamus

## Prise en charge de la formation

- Vous êtes apprenti (pour les – de 30 ans) France Compétence finance votre formation
- Vous êtes salarié votre employeur finance la formation via son OPCO
- Vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez demander une Aide Individuelle à la Formation

## Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire du diplôme de Prévention Secours Civique de niveau I (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage.
- Présenter un certificat médical (model joint au dossier d'inscription)
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- Satisfaire aux épreuves d'exigences préalables et de sélection
- Avoir un financement de formation

## Inscription

Dossier de candidature à retirer :

- Sur place : 24/25 Lot Dugazon de Bourgogne–Petit Pérou – 97 139 ABYMES  
0590 820 454
- Par mail : [kalamus.guadeloupe@orange.fr](mailto:kalamus.guadeloupe@orange.fr)
- Sur le site : [www.kalamus97.com](http://www.kalamus97.com)

*\*Formation mise en œuvre sous réserve de l'habilitation de la DJSCS et d'un quota de 10 candidats minimum ayant validé toutes les conditions requises à l'entrée en formation.*